

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur et  
de la recherche

NOR :ESRS0906095A

## **ARRÊTÉ du 8 avril 2009** **modifiant l'arrêté du 10 juin 2008 portant définition et fixant les conditions de délivrance du** **brevet de technicien supérieur « design de communication espace et volume ».**

### **La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche**

VU le décret n ° 95-665 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur ;

VU l'arrêté du 10 juin 2008 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « design de communication espace et volume ».

VU l'avis de la commission professionnelle consultative « arts appliqués » en date du 17 décembre 2008 ;

VU l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 16 mars 2009 ;

VU l'avis de Conseil supérieur de l'éducation en date 26 mars 2009 ;

### **ARRETE**

#### **Article 1**

Les dispositions de l'annexe IV de l'arrêté du 10 juin 2008 susvisé sont remplacées par les dispositions de l'annexe I du présent arrêté.

#### **Article 2**

La définition des épreuves E 4 « démarche créative » et E 5 « Epreuve professionnelle de synthèse » figurant à l'annexe V de l'arrêté du 10 juin 2008 susvisé est remplacée par la définition des épreuves E 4 « Epreuve professionnelle de synthèse » et E 5 « dossier de travaux et technologie » figurant à l'annexe II du présent arrêté.

#### **Article 3**

Les dispositions de l'annexe VI de l'arrêté du 10 juin 2008 susvisé sont remplacées par les dispositions de l'annexe III du présent arrêté.

#### **Article 4**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée 2009 pour une première session en 2010.

#### **Article 5**

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le, 8 avril 2009

Pour la Ministre et par délégation  
Le directeur général pour l'enseignement supérieur  
et l'insertion professionnelle

Patrick Hetzel

N.B. Le présent arrêté et ses annexes I et III seront consultables au bulletin officiel du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du mis en ligne sur les sites [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), et [www.enseignementsup.recherche.gouv](http://www.enseignementsup.recherche.gouv). Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes seront mis en ligne sur les sites [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), et [www.enseignementsup.recherche.gouv](http://www.enseignementsup.recherche.gouv)

**ANNEXE I**

**Règlement et grille d'examen**

Design de communication espace et volume			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
<b>ÉPREUVES</b>	<b>UNITÉ</b>	<b>COEF.</b>	<b>FORME</b>	<b>DURÉE</b>	<b>FORME</b>	<b>DURÉE</b>	<b>FORME</b>	<b>DURÉE</b>
<b>E1 Culture générale et expression</b>	<b>U. 1</b>	<b>3</b>	écrit	4 h 00	CCF 3 situations d'évaluation		écrit	4 h 00
<b>E2 Langue vivante étrangère (a)</b>	<b>U.2</b>	<b>3</b>	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		oral	0 h 45*
<b>E3 Mathématiques – Sciences</b>		<b>3</b>			CCF			
<i>Sous épreuve : Mathématiques</i>	U. 3.1	1,5	écrit	1 h 30	3 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
<i>Sous épreuve : Sciences physiques</i>	U. 3.2	1,5	écrit	1 h 30	2 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
<b>E4 Épreuve professionnelle de synthèse</b>		<b>11</b>						
<i>Sous épreuve : Analyse et communication</i>	U. 4.1	2	CCF 3 situations d'évaluation		CCF 3 situations d'évaluation		écrit	4 h 00
<i>Sous épreuve : Démarche créative</i>	U. 4.2	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		pratique	2 x 8 h 00
<i>Sous épreuve : Projet de synthèse</i>	U. 4.3	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		oral (soutenance)	0 h 30
<i>Sous épreuve : Rapport de stage ou d'activités professionnelles</i>	U. 4.4	1	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		oral (soutenance)	0 h 10
<b>E5 Dossier de travaux et Technologie</b>		<b>6</b>						
<i>Sous épreuve : Dossier de travaux</i>	U. 5.1	4	oral	0 h 20	oral	0 h 20	oral	0 h 20
<i>Sous épreuve : Technologie de réalisation</i>	U. 5.2	2	oral	0 h 10	oral	0 h 10	oral	0 h 10
<b>E6 Arts, techniques et civilisations</b>	<b>U. 6</b>	<b>4</b>	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		écrit	3 h 00
<b>EF1 Langue vivante étrangère (a) (b)</b>	<b>UF. 1</b>		oral	0 h 20	oral	0 h 20	oral	0 h 20

(a) La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue vivante étrangère obligatoire.

(b) Précédée d'un temps de préparation.

\* 1<sup>re</sup> partie : compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

2<sup>e</sup> partie : expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

## ANNEXE II

# Définition des Épreuves ponctuelles ET DES SITUATIONS D'ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION

### E4 – Épreuve professionnelle de synthèse (U. 4.1, U.4.2, U.4.3, U4.4) Coefficient 11

- U. 4.1 – Analyse et communication : coefficient 2.
- U. 4.2 – Démarche créative : coefficient 4.
- U. 4.3 – Projet de synthèse : coefficient 4.
- U. 4.4 – Rapport de stage ou d'activités professionnelles : coefficient 1.

### U4.1 - Analyse et communication Coefficient 2.

#### Objectifs

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier chez le candidat les compétences suivantes :

- C1.1 Rechercher, collecter et sélectionner la documentation, y compris dans une langue vivante étrangère.
- C1.2 Rechercher et hiérarchiser les informations utiles.
- C2.2 Assimiler la stratégie commerciale et de communication de l'annonceur.
- C2.3 Identifier les contraintes.
- C2.4 Énoncer les problématiques.
- C5.2 Vérifier et évaluer la pertinence de l'analyse (stratégies de marketing et de communication, contraintes).
- C6.1 Maîtriser l'expression orale, graphique, écrite, y compris dans une langue vivante étrangère.
- C6.2 Maîtriser le vocabulaire spécifique à la profession, y compris dans une langue vivante étrangère.
- C6.4 Mettre en évidence et expliciter la compréhension du problème.
- C6.5 Mettre en évidence et expliciter l'analyse.

#### Forme de l'évaluation

##### 1. Contrôle en cours de formation. Trois situations d'évaluation :

- > **Première situation d'évaluation : forme écrite.**  
**Durée entre 2 et 4 h en loge.**

On demande au candidat d'analyser une série de documents inducteurs utiles à la bonne conduite de la démarche qu'il devra mettre en œuvre lors de la deuxième situation d'évaluation de l'épreuve U4.2. : communication média, hors-média.

- > **Deuxième situation d'évaluation : forme écrite.**  
**Durée hors cours : deux semaines maximum.**

Le candidat doit effectuer un travail personnel : approfondissement de l'analyse, recherche documentaire (concurrence, contexte et communication annexe...) et préparation de l'oral. L'approfondissement de l'analyse est à considérer comme une préparation de l'oral. La trace de ce travail est synthétisée dans un dossier composite et/ou une présentation infographique.

- > **Troisième situation d'évaluation : forme orale.**  
**Durée maximale 20 mn.**

On demande au candidat une présentation orale comportant :

- une synthèse de l'analyse en loge ;
- la synthèse de la recherche documentaire analysée et argumentée ;
- une appropriation des nouvelles données de communication.

Cette situation est évaluée par un jury composé de professeurs d'Arts appliqués et de professionnels. La note finale sur 20 résulte de la moyenne des notes sur 20 de l'épreuve en loge, du dossier de recherche documentaire et d'approfondissement de l'analyse, et de la soutenance orale.

**L'oral intervient dans les deux semaines suivant l'étude de la communication.**

##### 2. Épreuve ponctuelle. **Forme écrite, coefficient 2. Durée 4 heures.**

Le jury est composé de professeurs d'Arts appliqués et de professionnels.

- On demande au candidat une analyse écrite d'une documentation textuelle et iconographique de communication média et hors-média autour d'un produit ou d'un service.

## **U4.2 – Démarche créative**

### **Coefficient 4**

### **Objectifs**

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier chez le candidat les compétences suivantes :

C3.1 *Définir des axes de recherche.*

C3.2 *Mettre en œuvre des outils de création et de conception.*

- Développer une démarche de création en opérant par questionnement, déduction, induction, expérimentation, association, combinaison.
- Les hypothèses variées doivent prendre en compte le cahier des charges :
  - le contexte ;
  - l'annonceur ;
  - la promesse ;
  - la cible ;
  - la demande.

C5.3 *Vérifier et évaluer l'ouverture et la pertinence de la recherche.*

Les choix doivent intégrer :

- les besoins ;
- les données économiques, technologiques, sociologiques, culturelles, fonctionnelles.

C6.1 *Maîtriser l'expression orale, graphique, écrite, y compris dans une langue vivante étrangère.*

C6.2 *Maîtriser le vocabulaire spécifique à la profession, y compris dans une langue vivante étrangère.*

C6.6 *Mettre en évidence et expliciter la recherche.*

### **Forme de l'évaluation**

#### **1. Contrôle en cours de formation**

Cette phase créative se réalise à travers les techniques d'esquisses graphiques, plastiques et volumiques assorties d'explications écrites. Les procédés infographiques sont exclus.

**> Première situation d'évaluation : forme écrite, coefficient 2.**

**Second semestre de la première année.**

**Durée maximale 2 x 8 heures.**

On donne un cahier des charges impliquant la conception d'un dispositif de communication et comportant les informations concernant :

- le produit ou service à valoriser et son environnement ;
- le contexte d'implantation (salon, show-room, milieu urbain,...) ;
- le domaine d'intervention (PLV, corner, stand, animation...);
- les contraintes spatiales et techniques.

On demande au candidat :

- d'effectuer une analyse de la communication ;
- de dégager et hiérarchiser les questionnements ;
- de définir une problématique ;
- de produire différentes hypothèses ;
- de choisir et d'argumenter une hypothèse.

**Pour être en cohérence avec les questions abordées en première année au sein de l'atelier de conception, le candidat ne procède à aucun développement de ses hypothèses.**

On évalue :

- la compréhension et l'appropriation des données du cahier des charges ;
- la définition de priorités, d'orientations ;
- la diversité des propositions ;
- l'adéquation des propositions avec le cahier des charges initial ;

- la logique du choix opéré en rapport avec la communication.

- > **Deuxième situation d'évaluation : forme écrite, coefficient 2.**  
**Second semestre de la deuxième année, avant le projet de synthèse.**  
**Durée maximale 8 heures.**

À l'issue de l'épreuve U4.1, on propose au candidat de concevoir un dispositif de communication spécifique à un domaine : produit ou service, événement commercial et/ou culturel. L'articulation avec la phase d'analyse de l'épreuve U4.1 fondera sa recherche. Le travail s'effectue en loge et aboutit à une hypothèse déclinée.

Recherche :

On fournit à l'étudiant un cahier des charges qui fixera le domaine d'application (stand, PLV, packaging...).

On demande au candidat :

- d'exploiter son analyse de l'épreuve U4.1 ;
- de définir des orientations ;
- de produire une hypothèse et de la décliner.

On évalue :

- la cohérence de la démarche et l'articulation avec l'analyse ;
- l'adéquation de la recherche en regard du cahier des charges.

À travers ces deux situations, on évalue de manière commune :

- la mise en œuvre d'une logique d'investigation et de choix engagés et repérables ;
- la mobilité de l'investigation ;
- la mise en relation de l'aspect formel, du sens et de l'usage ;
- la clarté, la précision et la cohérence des moyens de communication de la recherche (2D, 3D).

Le jury est composé de professeurs d'Arts appliqués et de professionnels. Chaque situation donne lieu à une note sur 20. À l'issue de l'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

## **2. Épreuve ponctuelle**

**Forme écrite, coefficient 4. Durée 2 x 8 heures.**

La demande s'articule avec l'épreuve d'analyse et communication U4.1. La problématique de communication étudiée est enrichie d'un cahier des charges comportant les informations concernant :

- le produit ou service à valoriser et son environnement ;
- le contexte d'implantation (salon, show-room, milieu urbain,...) ;
- le domaine d'intervention (PLV, corner, stand, animation...)
- les contraintes spatiales et techniques.

On demande au candidat de concevoir un dispositif de communication :

- de dégager et hiérarchiser les questionnements ;
- de définir une problématique ;
- de produire différentes hypothèses ;
- de choisir et d'argumenter une hypothèse.

Le jury composé de professeurs d'Arts appliqués et de professionnels.

On évalue :

- la cohérence de la démarche et l'articulation avec l'analyse ;
- la compréhension et l'appropriation des données du cahier des charges ;
- la diversité des hypothèses ;
- la mise en relation de l'aspect formel, du sens et de l'usage ;
- la logique des choix opérés en rapport avec la communication ;
- la clarté, la précision et la cohérence des moyens de communication.

### **Conditions particulières**

Candidats en situation de perfectionnement : la démarche créative sera réalisée soit pendant le stage, soit dans le cadre de l'activité professionnelle précédant le stage.

Candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date des épreuves un emploi dans le domaine professionnel correspondant au BTS postulé : la démarche créative sera réalisée dans l'année précédant l'épreuve.

## U. 4.3 – Projet de synthèse

### Coefficient 4

#### Objectifs

Cette sous-épreuve a pour but d'articuler les différentes hypothèses professionnelles du projet ; elle est destinée à apprécier l'aptitude du candidat à :

- C1.3 Qualifier l'environnement du projet.
- C1.4 S'approprier la demande.
- C2.1 Reformuler le problème.
- C4.1 Synthétiser les différentes phases et données de la recherche, choisir l'hypothèse la plus pertinente
- C4.2 Développer et ajuster l'hypothèse en fonction des contraintes du cahier des charges.
- C4.3 Valoriser le projet.
- C4.4 Mettre en place les documents nécessaires à la productivité.
- C5.2 Vérifier et évaluer la compréhension du problème.
- C5.4 Vérifier et évaluer l'efficacité de la synthèse et la pertinence du choix.
- C5.5 Vérifier et évaluer l'approfondissement du projet.
- C5.6 Déterminer les compétences internes et externes à solliciter.
- C5.7 Vérifier et évaluer la concrétisation du projet par des moyens conceptuels, graphiques, plastiques, techniques et par une méthodologie adaptée.
- C6.1 Maîtriser l'expression orale, graphique, écrite, y compris dans une langue vivante étrangère.
- C6.2 Maîtriser le vocabulaire spécifique à la profession, y compris dans une langue vivante étrangère.
- C6.3 Choisir et mettre en œuvre les moyens de communication du projet, y compris dans une langue vivante étrangère.
- C6.7 Mettre en évidence et expliciter le choix du projet.
- C6.8 Mettre en évidence et expliciter l'approfondissement du projet.
- C6.9 Débattre au sein d'un groupe, dialoguer avec le client et les partenaires, s'exprimer devant une assemblée, y compris dans une langue vivante étrangère.

#### Forme de l'évaluation

##### 1. Contrôle en cours de formation.

Il comporte deux situations d'évaluation.

- > **Première situation d'évaluation : forme écrite, coefficient 3.**  
**Deuxième semestre de la deuxième année.**

#### MODALITÉS

1. L'étudiant réalise un projet dont il choisit le contexte. Ce projet prend appui sur un (des) cas concret(s) et / ou une (des) hypothèse(s) professionnelle(s). Le stage peut être le lieu d'émergence du projet. Le projet s'inscrit clairement dans un des domaines d'activités :

- volumes éphémères de communication :  
PLV (publicité sur le lieu de vente), CLV (communication sur le lieu de vente) ou packaging ;
- espaces éphémères de communication :  
stands d'exposition, scénographie commerciale et d'expositions temporaires, espaces événementiels.

2. Le travail doit être mené dans le courant de la deuxième année de formation et sur un temps d'environ deux mois.

3. Le projet comporte trois phases, qui doivent être repérables dans un dossier composé de documents visuels, volumiques et rédactionnels.

La première partie du dossier doit montrer l'aptitude de l'étudiant à :

- analyser un cahier des charges ;
- analyser le contexte du problème posé ;
- s'approprier le cahier des charges ;
- hiérarchiser les contraintes d'étude ;
- se positionner par rapport au questionnement.
- 
- La deuxième phase du projet consiste à :
  - émettre des hypothèses sous forme :
    - de scénarios ;
    - de carnets de recherches ;



- de propositions illustrées ;
- d'un travail de créativité décrivant des variations pertinentes et innovantes ;
- de croquis, d'esquisses et de perspectives ;
- mettre en place des critères de validation des hypothèses exprimées.

Dans une troisième phase, l'étudiant prendra en compte les orientations prises par :

- la vérification des hypothèses ;
- la validation des propositions ;
- un travail de développement et de précision des éléments constituant l'avant-projet.

4. Les aspects conceptuels, économiques, de gestion et techniques sont traités et rassemblés dans un document accompagnant le développement du projet.

#### ÉVALUATION

Cette situation est évaluée par un jury composé de professeurs intervenant en atelier de conception et de professionnels.

Sont évalués les différents aspects du projet :

- le contenu du projet dans ses dimensions :
  - analytique ;
  - stratégique et relevant de la communication ;
  - créative ;
  - technique ;
  - économique et législative ;
- la forme du projet :
  - structure du dossier ;
  - efficacité de la communication graphique, plastique, volumique.
  - qualité des éléments de présentation.
  - clarté de la communication écrite.

> **Deuxième situation d'évaluation : forme orale, coefficient 1.  
Deuxième semestre de la deuxième année.**

#### MODALITÉS

Le candidat justifie et valorise son projet au plan conceptuel et visuel. Il peut être interrogé sur les différents aspects du projet :

- créatif ;
- stratégique et relevant de la communication ;
- technique ;
- économique et législatif.

Le candidat doit pouvoir répondre, concernant les aspects stratégiques, techniques, économiques et législatifs, à des questions annexes se rapportant aux programmes.

#### ÉVALUATION

Cette situation est évaluée par un jury composé de professeurs intervenant en atelier de conception et de professionnels.

Sont évalués :

- la maîtrise du temps imparti ;
- la structure et la clarté du discours ;
- l'argumentaire fondant les choix ;
- l'emploi d'un vocabulaire spécifique ;
- la réactivité face aux questions du jury ;
- l'exactitude des connaissances convoquées ;
- la justesse et la pertinence des références.

La note finale sur 20 résulte de la moyenne des notes sur 20 de la note du dossier de projet et de la soutenance orale coefficientées.

## 2. **Forme ponctuelle.**

**Épreuve orale, durée : 30 minutes**

### MODALITÉS

1. L'étudiant réalise un projet dont il choisit le contexte. Ce projet prend appui sur un (des) cas concret(s) et / ou une (des) hypothèse(s) professionnelle(s). Le stage peut être le lieu d'émergence du projet. Le projet s'inscrit clairement dans un des domaines d'activités :

- volumes éphémères de communication :  
PLV (publicité sur le lieu de vente), CLV (communication sur le lieu de vente) ou packaging ;
- espaces éphémères de communication :  
stands d'exposition, scénographie commerciale et d'expositions temporaires, espaces événementiels.

2. Le travail doit être mené dans le courant de la deuxième année de formation et sur un temps d'environ deux mois.

3. Le projet comporte trois phases, qui doivent être repérables dans un dossier composé de documents visuels, volumiques et rédactionnels.

La première partie du dossier doit montrer l'aptitude de l'étudiant à :

- analyser un cahier des charges ;
- analyser le contexte du problème posé ;
- s'approprier le cahier des charges ;
- hiérarchiser les contraintes d'étude ;
- se positionner par rapport au questionnement.

La deuxième phase du projet consiste à :

- émettre des hypothèses sous forme :
  - de scénarios ;
  - de carnets de recherches ;
  - de propositions illustrées ;
  - d'un travail de créativité décrivant des variations pertinentes et innovantes ;
  - de croquis, d'esquisses et de perspectives ;
- mettre en place des critères de validation des hypothèses exprimées.

Dans une troisième phase, l'étudiant prendra en compte les orientations prises par :

- la vérification des hypothèses ;
- la validation des propositions ;
- un travail de développement et de précision des éléments constituant l'avant-projet.

4. Les aspects conceptuels, économiques, de gestion et techniques sont traités et rassemblés dans un document accompagnant le développement du projet.

Le candidat justifie et valorise son projet au plan conceptuel et visuel. Il peut être interrogé tous les aspects du projet. Il doit pouvoir répondre, concernant les aspects stratégiques, techniques, économiques et législatifs, à des questions annexes se rapportant aux programmes.

### ÉVALUATION

Sont évalués les différents aspects du projet :

- créatif ;
- stratégique et relevant de la communication ;
- technique ;
- économique et législatif.

En ce qui concerne la prestation orale, sont évalués :

- la maîtrise du temps imparti ;
- la structure et la clarté du discours ;
- l'argumentaire fondant les choix ;
- l'emploi d'un vocabulaire spécifique ;
- la réactivité face aux questions du jury ;
- l'exactitude des connaissances convoquées ;
- la justesse et la pertinence des références.

## Conditions particulières

Candidats en situation de perfectionnement : le projet sera réalisé soit pendant le stage, soit dans le cadre de l'activité professionnelle précédant le stage.

Candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date des épreuves un emploi dans le domaine professionnel correspondant au BTS postulé : le projet sera réalisé dans l'année précédant l'épreuve.

**NB : la date de remise au service des examens du document d'accompagnement du projet professionnel est fixée par le recteur.**

## U. 4.4 - Rapport de stage et d'activités professionnelles

**Coefficient 1**

### Objectifs

Cette sous-épreuve a pour but de valider la compréhension de l'entreprise et de son domaine d'activité par le candidat.

### Forme de l'évaluation

#### 1. Contrôle en cours de formation : deux situations d'évaluation.

- > **Première situation d'évaluation : forme écrite, coefficient 0,5.**  
**Premier semestre de la deuxième année.**

#### MODALITÉS

Le candidat rédige un rapport de stage ou d'activités professionnelles d'une dizaine de pages texte/images.

#### ÉVALUATION

Le jury, composé de professeurs intervenant en atelier de conception et de professionnels, évalue la qualité du document :

- précision des informations,
- choix iconographiques,
- maîtrise de l'expression écrite,
- clarté de la mise en pages.

- > **Deuxième situation d'évaluation : forme orale, coefficient 0,5.**  
**Premier semestre de la deuxième année. Durée 10 mn.**

#### MODALITÉS

À partir de son rapport, le candidat rend compte oralement de son activité. Le jury peut l'interroger sur les différents aspects des activités conduites.

#### ÉVALUATION

Le jury, composé de professeurs intervenant en atelier de conception et de professionnels, évalue la qualité de la soutenance :

- articulation de la pensée ;
- spécificité du vocabulaire ;
- distanciation critique.

#### 2. Épreuve ponctuelle

**Forme orale, coefficient 1. Durée 10 mn.**

#### MODALITÉS

Le candidat rédige un rapport de stage ou d'activités professionnelles d'une dizaine de pages texte/images.

À partir de son rapport, il rend compte oralement de son activité. Le jury peut l'interroger sur les différents aspects des activités conduites.

#### ÉVALUATION

Le jury, composé de professeurs intervenant en atelier de conception et de professionnels, évalue :

- la qualité du document :
  - précision des informations,
  - choix iconographiques,
  - maîtrise de l'expression écrite,
  - clarté de la mise en pages.
  
- la qualité de la soutenance :
  - articulation de la pensée ;
  - spécificité du vocabulaire ;
  - distanciation critique.

**NB : la date de remise au service des examens des documents afférents au stage en milieu professionnel (ou à l'activité professionnelle) est fixée par le recteur :**

- certificat d'attestation de présence ;
- tableau récapitulatif des activités conduites ;
- rapport de stage.

**NB : Pour l'épreuve U.4 sous forme ponctuelle, le contrôle de conformité du dossier est effectué par les autorités académiques avant l'interrogation. En l'absence de dossier ou en cas de non-conformité du dossier au sommaire déposé par le candidat, celui-ci ne peut pas être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme non validé, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et il ne peut pas se voir délivrer le diplôme.**

**Si, face à un candidat, la commission d'interrogation considère que le dossier présenté n'est pas conforme ou si un doute subsiste sur la conformité de certains documents, l'interrogation et l'évaluation sont conduites normalement. En fin d'interrogation, le candidat est informé du doute de la commission, le cas est signalé au président du jury et la notation est mise sous réserve de vérification.**

## **E5 – Épreuve Dossier de travaux et technologies (U. 5.1, U. 5.2)**

### **Coefficient 6**

U. 5.1 – Dossier de travaux personnels : coefficient 4.

U. 5.2 – Technologie de réalisation : coefficient 2.

Les sous-épreuves U. 5.1 et U.5.2 se déroulent dans la continuité et dans l'ordre de leur numérotation, devant un jury composé de professeurs intervenant en atelier de conception et de professionnels. L'évaluation de la technologie de réalisation (U. 5.2) portera sur les travaux d'atelier de conception présentés dans le dossier de travaux.

**NB : la date de remise au service des examens du sommaire du dossier de travaux est fixée par le recteur.**

### **U. 5.1 - Dossier de travaux**

#### **Coefficient 4**

#### **Objectifs**

Cette sous-épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de rendre compte de façon distanciée de ses compétences professionnelles.

#### **Forme de l'évaluation**

**Contrôle ponctuel. Épreuve orale, durée : 20 minutes.**

#### MODALITÉS

Le jury est composé de professeurs intervenant en atelier de conception et en recherches et pratiques plastiques et de professionnels. Le dossier est constitué par les productions réalisées dans le cadre de l'atelier de conception et du cours de recherches et pratiques plastiques. Éventuellement, le candidat pourra présenter un projet réalisé hors du cadre scolaire : projet de stage ou travail personnel.

#### ÉVALUATION

Sont évaluées :

- la qualité du dossier :
  - la cohérence du dossier (choix et articulation des différents travaux) ;
  - la mobilité et l'ouverture des démarches créatives ;
  - les qualités plastiques et graphiques ;
  - l'efficacité de la communication du dossier.
  
- la qualité de la soutenance :
  - articulation de la pensée ;
  - spécificité du vocabulaire ;
  - distanciation critique ;
  - investissement de références appropriées.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication des supports de l'évaluation. Ces documents sont tenus à sa disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante. Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

#### **Conditions particulières :**

- Candidats en situation de perfectionnement : les travaux de recherches et pratiques plastiques ne sont pas exigés.
- Candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine correspondant au BTS postulé : le dossier est constitué de travaux professionnels réalisés l'année de l'examen.

## **U. 5.2 - Technologie de réalisation**

**Coefficient 2**

### **Objectifs**

Cette sous-épreuve a pour but de valider les connaissances technologiques et techniques, la capacité à formuler des hypothèses et à effectuer des choix en adéquation avec le problème posé.

### **Forme de l'évaluation**

**Contrôle ponctuel : épreuve orale, durée : 10 minutes**

L'entretien se déroule à la suite de la sous-épreuve U.5.2, devant le même jury.

Le jury posera des questions spécifiques aux problèmes et enjeux technologiques et techniques à partir des travaux professionnels du dossier, effectués dans le cadre de l'atelier de conception.

L'ensemble des réponses du candidat à ces questions permettra au jury d'arrêter une note sur 20.

### **Évaluation**

- précision et justesse des connaissances ;
- spécificité du vocabulaire ;
- adéquation des hypothèses et des choix aux problèmes posés.

**NB : Pour l'épreuve E.5, le contrôle de conformité du dossier est effectué par les autorités académiques avant l'interrogation. En l'absence de dossier ou en cas de non-conformité du dossier au sommaire déposé par le candidat, celui-ci ne peut pas être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme non validé, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et il ne peut pas se voir délivrer le diplôme.**

**Si, face à un candidat, la commission d'interrogation considère que le dossier présenté n'est pas conforme ou si un doute subsiste sur la conformité de certains documents, l'interrogation et l'évaluation sont conduites normalement. En fin d'interrogation, le candidat est informé du doute de la commission, le cas est signalé au président du jury et la notation est mise sous réserve de vérification.**

## **E6 – Arts, techniques et civilisations (U. 6)**

**Coefficient 4**

### **Objectifs**

Cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à :

- observer, analyser, interpréter et conduire une réflexion organisée à partir de sollicitations multiples
- et polymorphes ;
- sélectionner, hiérarchiser et synthétiser des données pour constituer son propre champ
- de références ;
- maîtriser les repères historiques fondamentaux de l'histoire des formes et exploiter une culture
- ouverte et contemporaine ;
- mettre en évidence et explorer des problématiques en s'appuyant sur les référents culturels
- de l'ensemble du champ disciplinaire ;
- traduire, organiser et communiquer ses idées par écrit.

### **Forme de l'évaluation**

#### **1. Contrôle en cours de formation**

Cette épreuve est constituée de deux situations d'évaluation.

- > **Première situation : forme écrite, coefficient 2**  
**Premier semestre de la deuxième année.**

Le candidat doit réaliser une étude se présentant sous forme d'un dossier limité à une dizaine de pages, hors iconographie, remise au(x) professeur(s) d'ATC à la fin du premier semestre de la deuxième année de formation. Cette étude portera, au choix du candidat, sur une problématique, un thème ou une œuvre appartenant au champ des arts visuels et mettra en évidence des qualités réflexives. Elle devra témoigner d'une approche critique de la création contemporaine prenant appui sur une culture ouverte et transversale.

#### **Sont évaluées :**

- capacité à chercher, sélectionner, synthétiser et exploiter des informations ;
- capacité à mettre en évidence et à approfondir une problématique ;
- pertinence de l'analyse et rigueur de la réflexion critique ;
- justesse et clarté de l'argumentation et de la démonstration ;
- maîtrise de l'expression écrite ;
- efficacité des choix de mise en forme, de présentation du dossier.

- > **Deuxième situation : forme écrite, durée maximale trois heures, coefficient 2**  
**Deuxième semestre de la deuxième année.**

Le candidat doit procéder par écrit à l'analyse comparée de plusieurs documents iconiques (3 pièces maximum). Cette analyse comparée se développe à partir d'une question ou d'un thème proposé dans l'énoncé. Les documents servant de support à l'épreuve sont choisis parmi les œuvres emblématiques de l'histoire des arts plastiques et / ou des arts appliqués de 1750 à nos jours.

#### **Sont évaluées :**

- pertinence de l'analyse et efficacité de la synthèse ;
- exploitation des connaissances dans la perspective de l'analyse ;
- fertilité de la mise en tension des documents ;
- capacité à mettre en évidence et à approfondir une problématique ;
- justesse et clarté de l'argumentation et de la démonstration ;
- maîtrise de l'expression écrite.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication des supports des situations d'évaluation. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

## **2. Épreuve ponctuelle**

*Forme écrite, durée trois heures, coefficient 4*

Le candidat doit procéder par écrit à l'analyse comparée de plusieurs documents iconiques (3 pièces maximum). Cette analyse comparée se développe à partir d'une question ou d'un thème proposé dans l'énoncé. Les documents servant de support à l'épreuve sont choisis parmi les œuvres emblématiques de l'histoire des arts plastiques et / ou des arts appliqués de 1750 à nos jours.

### **Sont évaluées :**

- pertinence de l'analyse et efficacité de la synthèse ;
- exploitation des connaissances dans la perspective de l'analyse ;
- fertilité de la mise en tension des documents ;
- capacité à mettre en évidence et à approfondir une problématique ;
- justesse et clarté de l'argumentation et de la démonstration ;
- maîtrise de l'expression écrite.



## ANNEXE III

### TABLEAU DE CORRESPONDANCE ÉPREUVES - UNITÉS

Correspondances entre les épreuves / unités de l'examen du **brevet de technicien supérieur « Design de Communication Espace et Volume »** définies par l'arrêté du 10 juin 2008 et les épreuves / unités de l'examen du **brevet de technicien supérieur « Design de Communication Espace et Volume »** modifiées par le présent arrêté.

Épreuves / unités du brevet de technicien supérieur « Design de Communication Espace et Volume » définies par l'arrêté du 10 juin 2008.		Épreuves / unités du brevet de technicien supérieur « Design de Communication Espace et Volume » définies par l'arrêté du 10 juin 2008, modifiées par le présent arrêté.	
Épreuves / sous-épreuves	Unités	Épreuves / sous-épreuves	Unités
- E1 Épreuve Culture générale et expression	U. 1	- E1 Épreuve Culture générale et expression	U. 1
- E2 Épreuve Langue vivante étrangère 1 <i>Sous-épreuve : Évaluation de la production orale en continu et de l'interaction</i>	U.2.1	- E2 Épreuve Langue vivante étrangère 1 <i>Sous-épreuve : Évaluation de la production orale en continu et de l'interaction</i>	U.2.1
- E2 Épreuve Langue vivante étrangère 1 <i>Sous-épreuve : Compréhension de l'oral</i>	U.2.2	- E2 Épreuve Langue vivante étrangère 1 <i>Sous-épreuve : Compréhension de l'oral</i>	U.2.2
- E3 Épreuve Mathématiques – Sciences physiques <i>Sous-épreuve : Mathématiques</i>	U.3.1	- E3 Épreuve Mathématiques – Sciences physiques <i>Sous-épreuve : Mathématiques</i>	U.3.1
- E3 Épreuve Mathématiques – Sciences physiques <i>Sous-épreuve : Sciences physiques</i>	U.3.2	- E3 Épreuve Mathématiques – Sciences physiques <i>Sous-épreuve : Sciences physiques</i>	U.3.2
- E4 Épreuve Démarche créative <i>U 4 .1 - Sous-épreuve : Analyse et communication</i>	U. 4.1	- E4 Épreuve professionnelle de synthèse <i>Sous-épreuve : Analyse et communication</i>	U.4.1
- E4 Épreuve Démarche créative <i>U 4 .2 - Sous-épreuve : Recherches</i>	U. 4.2	- E4 Épreuve professionnelle de synthèse <i>Sous-épreuve : Démarche créative</i>	U.4.2
- E5 Épreuve professionnelle de synthèse <i>U 5 .3 - Sous-épreuve : Projet de synthèse</i>	U. 5.3	- E4 Épreuve professionnelle de synthèse <i>Sous-épreuve : Projet de synthèse</i>	U. 4.3
- E5 Épreuve professionnelle de synthèse <i>U 5 .2 - Sous-épreuve : Rapport de stage</i>	U. 5.2	- E4 Épreuve professionnelle de synthèse <i>Sous-épreuve : Rapport de stage</i>	U. 4.4
- E5 Épreuve professionnelle de synthèse <i>U 5 .1 - Sous-épreuve : Dossier de travaux</i>	U. 5.1	- E5 Épreuve Dossier de travaux et Technologie <i>Sous-épreuve : Dossier de travaux</i>	U. 5.1
- E5 Épreuve professionnelle de synthèse <i>U 5 .4 - Sous-épreuve : Technologie de la réalisation</i>	U. 5.4	- E5 Épreuve Dossier de travaux et Technologie <i>Sous-épreuve : Technologie de la réalisation</i>	U. 5.2
- E6 Épreuve Arts, techniques et civilisations	U 6	- E6 Épreuve Arts, techniques et civilisations	U. 6
- EF1 Épreuve Langue vivante étrangère 2	UF. 1	- EF1 Épreuve Langue vivante étrangère 2	UF. 1

En cas d'ajournement au brevet de technicien supérieur « Design de Communication Espaces et Volumes » défini par l'arrêté du 10 juin 2008, les bénéfices des notes obtenues sont reportés sur les unités correspondantes du brevet de technicien supérieur « Design de Communication Espace et Volume » défini par l'arrêté du 10 juin 2008 et modifié par le présent arrêté (la durée de validité de ces bénéfices est de 5 ans à compter de leur date d'obtention sous réserve de modification du règlement).